



naissance en france, père probable en suisse

Par **suissefrance**, le **19/06/2009** à **15:24**

bonjour,

j'ai une question concernant la reconnaissance d'un enfant: elle est née en france, mais momentanément la mère est enregistrée en suisse. le père probable habite également en suisse, mais il est d'origine allemand. la mère a essayé d'obtenir le droit "suisse" pour la reconnaissance, c-a-d elle a essayé accoucher en suisse, malgré elle reste le plupart du temps en france. maintenant, l'enfant était pas encore reconnu par son père. OU exactement est-ce qu'il faut la reconnaissance? en france ou en suisse? la mère est en train de se déplacer en suisse avec l'enfant (mais le bébé était né en france), donc est-ce que la reconnaissance dépend de lieu de la mère ou lieu de la naissance? j'ai peur elle va essayer d'obtenir les droits suisse, car ils sont bcp pire pour les pères que en france (en suisse: pas droit de garde pour les pères si non-marié, 17% pension al. du salaire AVANT impôts).

qu'est-ce que je dois envisager comme PA dès que je vais reconnaître l'enfant en france?
merci pour les réponses.